



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/65

PARIS, le 11 septembre 2009
Original anglais et français

Point 65 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA COOPÉRATION DE L'UNESCO AVEC HAÏTI

Résumé

Le présent document est soumis par le Directeur général à la demande du Président du Conseil exécutif et du Gouvernement haïtien.

Il n'a pas d'incidences financières ou administratives.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée figurant au paragraphe 26.

INTRODUCTION

1. À l'occasion d'une visite en Haïti du 12 au 13 août 2009, les autorités nationales ont prié le Président du Conseil exécutif de transmettre au Directeur général leur souhait d'un renforcement de la coopération entre Haïti et l'UNESCO. À cet effet, elles ont suggéré l'envoi d'une mission pluridisciplinaire qui aurait pour tâche d'identifier avec les autorités haïtiennes, les points d'application sectoriels d'un tel renforcement.

2. Les développements de cette coopération s'inscriront dans le cadre des priorités du Gouvernement haïtien définies dans le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP, 2008-2010) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009-2011, dont les objectifs sont de soutenir les actions prioritaires du gouvernement Haïtien dans trois domaines : la gouvernance démocratique, le développement humain durable, la gestion de l'environnement et les risques naturels.

I. LE CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIAL

3. Depuis près de deux décennies, Haïti a connu des crises politiques profondes qui ont engendré l'affaiblissement de l'État, ainsi que l'insécurité et la dégradation profonde des conditions de vie des populations.

4. C'est dans ce contexte troublé qu'en mars 2004, un vote du Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé le déploiement d'une mission de stabilisation, la MINUSTAH, dont l'objectif était de restaurer la sécurité, de promouvoir le processus politique, de renforcer les institutions publiques notamment dans le domaine judiciaire et de protéger les droits de l'homme.

5. Après une période de transition de près de deux années, le processus politique restauré a permis l'organisation d'élections qui ont porté au pouvoir, en mai 2006, le Président René Garcia Préval.

6. Des progrès en matière de sécurité et de stabilité ont été enregistrés comme l'a noté le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport de septembre 2009¹, s'appuyant sur le déroulement des élections sénatoriales en 2009, l'adoption de textes législatifs essentiels, et les efforts entrepris pour un dialogue politique inclusif. Le Secrétaire général relève néanmoins que si la situation sécuritaire s'est améliorée, elle demeure fragile et menacée par la violence de gangs, l'activité criminelle et la corruption.

7. Cette instabilité politique, l'insécurité et la violence, bien qu'en régression, rendent difficile l'amélioration des conditions de vie de la population haïtienne, qui demeure la plus pauvre de la région Amérique latine et Caraïbes. En effet, environ 54 % des Haïtiens vivent au-dessous du seuil d'extrême pauvreté (1 dollar par jour et par habitant) et près des quatre cinquièmes de la population se retrouvent en deçà de la ligne de pauvreté (2 dollars par jour et par habitant).

8. La République d'Haïti fait face régulièrement à des catastrophes naturelles provoquées par les ouragans tropicaux dans un environnement fortement dégradé et très fragile. Durant la seule année 2008 quatre tempêtes ou ouragans ont frappés Haïti, tuant 800 personnes et laissant un million de sans-abri.

9. Face à cette situation difficile et aux défis multiples, le Secrétaire général des Nations Unies a nommé en mai 2009 l'ancien Président américain William Clinton, envoyé spécial en Haïti, afin d'aider le Gouvernement et le peuple haïtiens dans les domaines de la création d'emplois, de l'amélioration des services de base et des infrastructures.

¹ Ref. : S/2009/439.

II. ÉTAT DE LA COOPÉRATION AVEC L'UNESCO

ÉDUCATION

10. Le système éducatif haïtien est caractérisé par une forte exclusion et des difficultés structurelles importantes. Le coût de l'éducation reste très élevé par rapport au revenu des familles et l'offre scolaire est insuffisante, surtout en zone rurale. Le taux de scolarisation est estimé à 56 % pour le préscolaire et à 49 % pour le primaire. La plupart des écoles présentent une infrastructure inadéquate et détériorée. La qualité de l'enseignement est faible du fait du manque d'enseignants qualifiés, de l'inadaptation des curricula et du manque de manuels scolaires.

11. Principalement centrée sur l'appui au Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), l'aide fournie par l'UNESCO à Haïti concerne des projets portant sur l'éducation de base et l'éducation non formelle, ainsi que sur l'enseignement secondaire, supérieur, technique et professionnel.

12. Dans le cadre de cette action globale, l'UNESCO assure la coordination du **Groupe sectoriel d'éducation (GSE)** qui se réunit régulièrement avec le MENFP et une quinzaine de partenaires techniques et financiers, autour de cinq groupes thématiques (éducation de base, formation professionnelle, information et statistiques, éducation supérieure, rentrée scolaire).

13. **Le Programme Éducation pour tous.** Dans le cadre du suivi des recommandations du Forum de Dakar pour l'Éducation pour tous (EPT), l'UNESCO a sensibilisé le Gouvernement haïtien à la nécessité de se doter d'une stratégie nationale d'EPT. Cette stratégie, élaborée par une équipe nationale avec le soutien de l'UNESCO, grâce à un financement du Japon et de la Banque mondiale, a été adoptée en mai 2007 par un forum national. Un Plan de mise en œuvre opérationnel a été approuvé en 2008. En avril 2008, Haïti a été reconnue éligible à l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA/FTI) de l'EPT. Une première tranche de 22 millions de dollars a été approuvée au titre du Fonds catalytique le 2 septembre 2009. Ce financement permettra la scolarisation de 600 000 enfants issus de familles démunies. Ce nouveau soutien encourageant pour le développement de la scolarisation des enfants haïtiens souligne le rôle essentiel du Groupe sectoriel d'éducation dont l'UNESCO assure le leadership.

14. **Renforcement Institutionnel du MENFP** (226 000 dollars). Ce projet, financé au titre des fonds-en-dépôt japonais, s'inscrit dans le cadre du Programme de l'EPT. Il a été lancé officiellement par le MENFP le 2 mars dernier. La réhabilitation des locaux qui serviront à la formation des enseignants a débuté en août 2009.

15. **Alphabétisation et formation de base pour jeunes adultes dans le département du Sud-est d'Haïti - LIFE HAÏTI** (1 074 847 dollars). Dans le cadre du programme Initiative pour l'alphabétisation, savoir pour pouvoir (LIFE), ce projet, financé par l'Agence espagnole de coopération internationale de développement (AECID) soutient la campagne d'alphabétisation lancée par le Gouvernement haïtien en septembre 2007 qui a pour objectif d'alphabétiser trois millions de personnes entre 2008 et 2011. Compte tenu des moyens disponibles, l'objectif spécifique du projet est d'en alphabétiser 250 000. Plus particulièrement, le projet vise à : (i) améliorer le taux d'alphabétisation dans le département du Sud-Est ; (ii) améliorer l'insertion des jeunes dans le monde du travail ; (iii) renforcer les capacités opérationnelles de la Coordination départementale de l'alphabétisation du Sud-Est. Depuis le mois d'avril 2009, ce projet se trouve dans la phase de formation professionnelle des néo-alphabétisés qui s'effectue en étroite collaboration avec l'Institut national de formation professionnelle (INFP), lequel a élaboré les modules et des guides pédagogiques pratiques.

16. **La prévention au VIH/SIDA en milieu enseignant.** Dans le cadre de ce projet financé par l'ONUSIDA, un guide pédagogique à l'intention des enseignants (des cycles primaire et secondaire) a été validé et la formation des maîtres débutera en septembre 2009.

17. Dans le cadre de l'**Appel d'urgence des Nations Unies** lancé en septembre 2008 suite aux catastrophes naturelles qui ont frappé Haïti, une contribution financière de 100 000 dollars a été octroyée par la Caribbean Insurance Company Facility (CICF) pour l'achat de kits pédagogiques destinés aux enfants scolarisés de la ville de Jacmel dans le département du Sud-Est. Les kits seront disponibles à la rentrée scolaire 2009-2010. Par ailleurs, l'UNESCO travaille en partenariat avec le Ministère de l'éducation et de la formation, ainsi qu'avec d'autres partenaires en matière d'éducation, dans le cadre des interventions après les catastrophes, les initiatives les plus importantes étant l'appui apporté par l'Organisation à deux projets relevant de l'Appel d'urgence des Nations Unies et dirigés par l'UNICEF, intitulés « Réhabilitation des écoles et appui aux étudiants » et « Appui à l'éducation pour faciliter la scolarisation des plus démunis ».

18. **Programme des bourses UNESCO (2000-2009)** : Un montant total de 177 991 dollars a été attribué au titre de 22 bourses accordées à des ressortissants haïtiens entre 2000 et 2009.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

19. Ces activités portent essentiellement sur les domaines intéressant le **Programme international d'hydrologie (PHI)**. Haïti est membre du Conseil international du PHI jusqu'à la 35^e session de la Conférence générale, en octobre 2009. Le Comité national haïtien du PHI a activement participé aux initiatives suivantes durant le présent exercice biennal :

- **Étude de cas sur le massacre d'Artibonito dans le cadre du programme UNESCO/OEA ISARM pour les Amériques.** Ce programme contribue à l'établissement d'études de cas soumises en tant que propositions de projet aux fins de financement par des fonds extrabudgétaires, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- **Renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau.** Un cours itinérant sur la gestion intégrée des ressources en eau, mettant l'accent sur l'écohydrologie, a été organisé à l'Université de Quisqueya, à Port-au-Prince, en janvier 2008.
- **Renforcement des capacités en matière d'écohydrologie.** Il est envisagé de créer un programme régional d'études universitaires supérieures sur l'écohydrologie, avec la participation des universités de La Plata (Argentine), Queretaro (Mexique) et Quisqueya (Haïti).
- **Renforcement des capacités en matière de gestion des risques et de réaction face aux inondations.** Dans le cadre de l'Initiative internationale sur les inondations (IFI), initiative conjointe entre l'OMM et l'UNESCO, un cours sur la régionalisation hydrologique et les équilibres dans le domaine de l'eau a été organisé au Laboratoire de qualité de l'eau et de l'environnement à l'Université de Quisqueya, à Port-au-Prince, en novembre 2008.
- **Le programme sur l'eau et la culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes** étudie l'interaction complexe entre les sociétés et les ressources en eau. L'accent est placé sur la composante humaine, notamment les attitudes, les comportements, les concepts et les croyances, afin d'élaborer des directives concernant la gestion équitable, durable et éthique des ressources en eau.
- **Programme UNESCO-PHI sur l'eau et l'éducation pour les Amériques et les Caraïbes.** Le principal objectif de ce programme est de sensibiliser les enfants et les jeunes à l'importance de la protection de l'eau et de l'environnement.
- **Groupe de travail du PHI sur l'eau et l'égalité entre les sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes.** Ce groupe de travail a été établi en 2006 afin de promouvoir la prise en compte de la question de l'égalité entre les sexes dans le développement des sciences relatives à l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau. Dans ce contexte,

l'Association haïtienne « Femmes, science et technologie » a été créée en 2008 pour aborder les thèmes relatifs à l'égalité entre les sexes dans les secteurs universitaire et professionnel, notamment les questions relatives à l'eau, et elle a réalisé une étude sur les « Femmes haïtiennes et l'eau ».

CULTURE

20. **Patrimoine physique.** Dans ce domaine, l'essentiel de la coopération de l'UNESCO en Haïti concerne la préservation du site, classé en 1982 au Patrimoine de l'humanité, du Parc national de la Citadelle, où se trouvent la Forteresse du Roi Christophe, le Palais Sans-Souci, et le Site des Ramiers, à la restauration duquel l'UNESCO avait participé. En mars 2009, le Parlement haïtien a ratifié la Convention sur la sauvegarde du patrimoine subaquatique (2001).

21. Dans le domaine du **patrimoine immatériel**, Haïti a ratifié, en 2009 également, la Convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel (2003). Deux projets ont été mis en œuvre :

- **Sauvegarde des chants sacrés du culte vodou du lakou Dereal de la communauté de Bizoton.** Financé au moyen du Fonds-en-dépôt Japon/UNESCO pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel immatériel, ce projet de sauvegarde des chants sacrés vise aussi à favoriser une prise de conscience, notamment chez les jeunes, de l'importance de cette expression pour l'identité communautaire.
- **La Route de l'Esclave.** Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, le 23 août 2009, l'UNESCO, en coopération avec le gouvernement haïtien, a organisé un colloque international sur « Révolution haïtienne et universalité des droits de l'homme » (Port-au-Prince, août 2009). L'objectif de ce colloque était d'analyser la contribution d'Haïti à l'universalité des droits de l'homme. Dans ce cadre, la nouvelle stratégie définie par le projet de la Route de l'esclave a été présentée. Un film intitulé « Routes de l'esclave, une vision globale » a été projeté à cette occasion.

22. **Artisanat.** La production artisanale est un des modes essentiels d'expression haïtienne. Depuis 2004, l'UNESCO mène avec plusieurs partenaires locaux une coopération qui a débouché sur la participation d'Haïti à un concours international d'artisanat en 2006 où des artisans haïtiens ont été primés. Le Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince a également mis l'accent sur la formation des artisans aux techniques du marketing et du design. L'UNESCO est partenaire de la Fondation Africamerica (Haïti) pour la création d'un musée communautaire dans le quartier populaire de la Croix-des-Bouquets, où se concentrent les artisans forgerons.

COMMUNICATION ET INFORMATION

23. **Formation de journalistes.** L'UNESCO, en étroite coopération avec le Bureau de l'information et la communication du public de la MINUSTAH, travaille à la promotion et au renforcement de centres multimédias ouverts par la Mission dans tous les départements du pays par l'organisation de cours de formation destinés aux journalistes haïtiens. Ceux-ci sont actuellement axés sur deux thèmes: l'information dans un contexte de post-conflit et l'utilisation rationnelle et éthique de l'Internet.

24. **Mémoire du Monde.** En 2008, dans le cadre du Programme Mémoire du Monde, le Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince a partiellement financé un film documentaire du cinéaste Arnold Antonin sur la vie de Jacques Roumain, écrivain haïtien qui a marqué la vie intellectuelle du pays entre 1940 et 1960. Ce film a été primé au Festival FESPACO de Ouagadougou (Burkina Faso) en mars 2009.

ACTIVITÉS TRANSVERSALES

25. Dans le cadre de la fenêtre thématique « Consolidation de la paix et règlement des conflits » du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, l'UNESCO s'est vu accorder 208 871 dollars dans le cadre du projet conjoint des Nations Unies sur la « Prévention des conflits par l'autonomisation des communautés locales et le renforcement des capacités institutionnelles en Haïti ». Travaillant en partenariat avec la MINUSTAH, le PNUD, le FNUAP, l'UNIFEM et l'OIM, l'Organisation mènera sur place des activités visant notamment à renforcer les médias et les initiatives médiatiques ciblant les écoles en vue de promouvoir l'éducation à la paix ; à encourager les organisations de jeunes à mener des activités de prévention de la violence ; à renforcer les interventions ayant pour objet de prévenir la violence à motivation sexiste ; et à analyser et diffuser des matériels à l'appui de l'Observatoire national de la violence sur la pauvreté et l'exclusion

Action attendue du Conseil exécutif

26. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 182 EX/65,
2. Soulignant la nécessité de renforcer la coopération de l'UNESCO avec Haïti à l'appui des efforts du gouvernement visant à promouvoir la stabilité, la paix et le développement par l'éducation, la science, la culture et la communication,
3. Invite le Directeur général à envoyer en Haïti une mission intersectorielle de haut niveau chargée d'élaborer, en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien, un programme de coopération spécial portant sur les grandes priorités relevant des domaines de compétence de l'Organisation, et à lui faire rapport sur la question lors d'une future session dans le cadre de son rapport général, au titre du point 5 intitulé « Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures » ;
4. Appelle les États membres à renforcer leur coopération bilatérale avec Haïti dans les domaines de compétence de l'UNESCO et à contribuer au programme de coopération spécial de l'UNESCO en faveur d'Haïti une fois qu'il aura été finalisé.